

Points

De la Polynésie française

conjoncture

03

PRIX
Février 2024

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,0 %

En février 2024, l'indice général des prix à la consommation reste stable et s'établit à 110,40. Cette stabilité résulte d'un équilibre entre l'augmentation des prix des boissons alcoolisées et tabacs (+ 1,1 %) et la baisse des produits alimentaires (- 0,5 %).

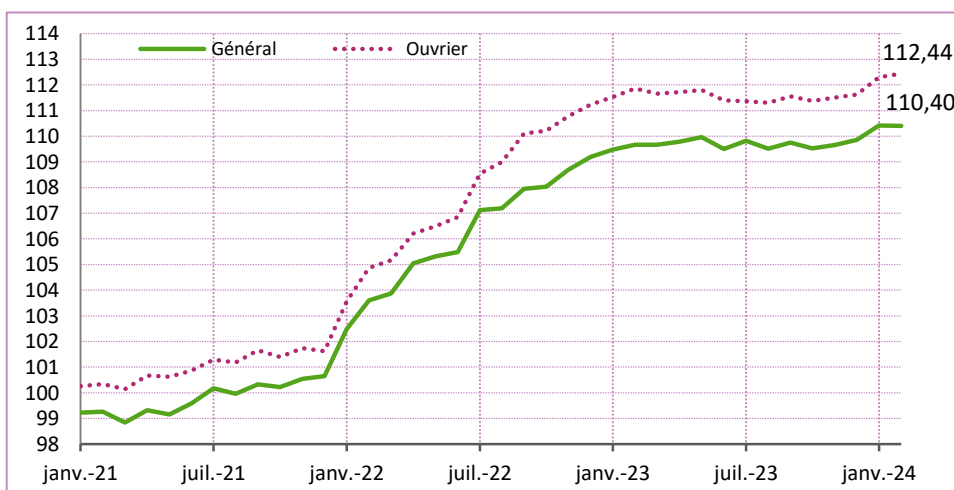
Hors transport aérien international, l'indice des prix augmente de 0,1 % en février 2024, et de 0,7 % sur douze mois glissants.

L'indice ouvrier est en hausse de 0,1 % en février 2024, et de 0,5 % en glissement sur douze mois.

Entre février 2023 et février 2024, l'indice général des prix à la consommation est en hausse de 0,7 %. En moyenne sur les douze derniers mois, cette variation est de 2,4 %.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 36 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

La stabilité de l'indice des prix à la consommation masque des évolutions contraires sur les différentes divisions de produits et services.

Le prix des légumes augmente de 2,1 %. Le prix des boissons alcoolisées et tabacs progresse de 1,1 %, tiré par les tabacs dont le prix s'élève de 2,0 %.

Cette hausse est compensée par la baisse des prix des produits de la mer (- 4,9 %), des produits pour l'entretien et la réparation du logement (- 0,8 %) et du transport aérien de voyageurs (- 0,7 %). Globalement, les prix des produits alimentaires baissent de 0,5 %.

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	0,0	0,5	0,7	0,0	0,5	0,7
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	264 961	-0,4	1,2	0,4	-0,1	0,3	0,1
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 729	1,1	3,6	6,8	0,0	0,1	0,2
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	13 976	0,2	0,2	-4,2	0,0	0,0	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	179 759	-0,1	0,1	1,0	0,0	0,0	0,2
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	50 304	0,3	-0,3	-1,0	0,0	0,0	-0,1
06 - Santé	13 093	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	184 121	0,1	-1,1	-2,5	0,0	-0,2	-0,5
08 - Communications	21 393	0,0	0,4	-0,3	0,0	0,0	0,0
09 - Loisirs et culture	57 946	0,2	-0,2	1,3	0,0	0,0	0,1
10 - Enseignement, éducation	8 499	0,0	0,0	4,4	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	85 684	0,0	1,1	4,1	0,0	0,1	0,4
12 - Autres biens et services	86 535	0,3	1,9	3,1	0,0	0,2	0,3

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

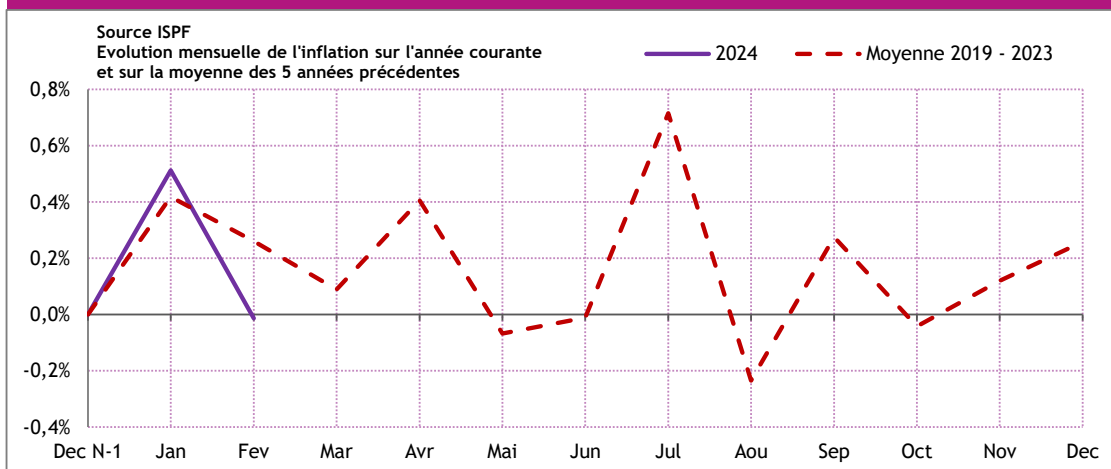
Source : ISPF

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

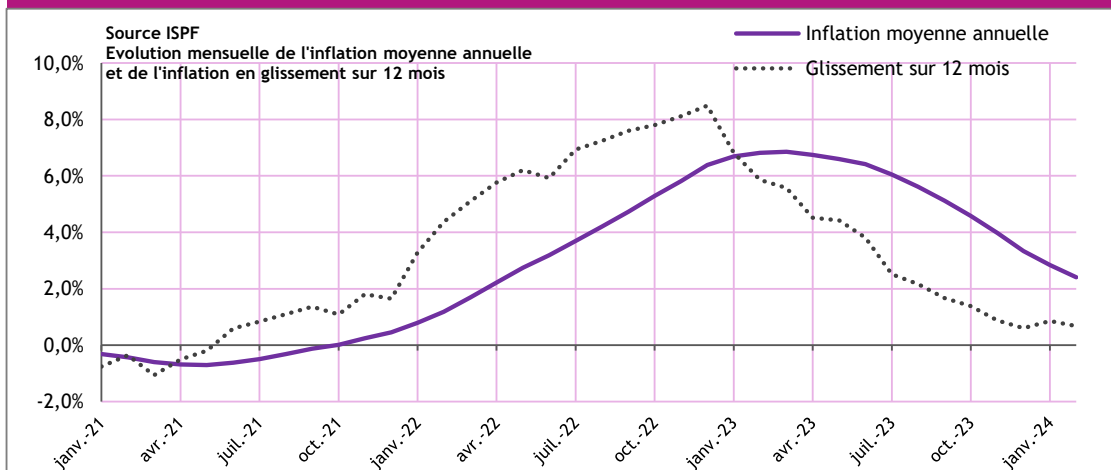
	Libellé	Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse			
	12.1 - Soins personnels	18 087	1,5	0,03
	02.2 - Tabacs	12 972	2,0	0,03
	09.5 - Édition, presse et papeterie	6 486	3,0	0,02
	05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	31 224	0,6	0,02
	07.1 - Véhicules	86 537	0,1	0,01
	A la baisse			
	01.1 - Produits alimentaires	237 087	-0,5	-0,11
	04.3 - Entretien et réparation du logement	29 301	-0,7	-0,02
	09.6 - Voyages à forfait	4 569	-2,6	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse			
	05.3 - Appareils ménagers	6 138	-0,5	0,00
	05.2 - Articles de ménage en textiles	2 244	-0,6	0,00
	01.1.7 - Légumes	26 798	2,1	0,06
	02.2.1 - Tabacs	12 972	2,0	0,03
	12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	11 130	2,2	0,02
	05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	12 952	1,5	0,02
	02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	2 515	6,1	0,02
	A la baisse			
	01.1.3 - Produits de la mer	30 149	-4,9	-0,15
	04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	24 963	-0,8	-0,02
	07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	22 520	-0,7	-0,02
	09.6.1 - Voyages à forfait	4 569	-2,6	-0,01
	01.1.1 - Pains et céréales	44 058	-0,2	-0,01

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	110,40	-	0,5	0,7
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	264 961	122,34	-0,4	1,2	0,4
01.1 - Produits alimentaires	2	237 087	122,77	-0,5	1,4	0,2
01.1.1 - Pains et céréales	3	44 058	117,29	-0,2	-	-0,8
01.1.2 - Viandes	3	68 239	131,85	0,1	-0,2	-2,9
01.1.3 - Produits de la mer	3	30 149	95,13	-4,9	6,0	-0,1
01.1.4 - Laites, fromages et œufs	3	22 936	131,01	-	-0,1	3,4
01.1.5 - Huiles et graisses	3	6 130	128,65	-1,0	-0,9	-5,0
01.1.6 - Fruits	3	11 494	148,01	-0,6	0,7	14,3
01.1.7 - Légumes	3	26 798	141,24	2,1	5,2	1,5
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	13 466	118,96	0,3	0,1	2,8
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 817	120,07	0,5	1,5	1,9
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	27 874	118,74	-	-	2,2
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 875	111,48	0,5	0,4	7,1
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lé	3	22 999	120,41	-0,2	-0,1	1,2
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	33 729	119,52	1,1	3,6	6,8
02.1 - Boissons alcoolisées	2	20 757	114,56	0,5	-	1,0
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 515	127,84	6,1	4,1	0,4
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 201	100,69	-0,3	-0,5	-
02.1.3 - Bières	3	11 041	122,54	-0,2	-0,5	1,8
02.2 - Tabacs	2	12 972	127,63	2,0	9,3	16,6
02.2.1 - Tabacs	3	12 972	127,63	2,0	9,3	16,6
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	13 976	69,71	0,2	0,2	-4,2
03.1 - Articles d'habillement	2	11 098	70,80	0,1	0,3	-4,2
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 148	110,73	-	0,4	7,9
03.1.2 - Vêtements	3	9 553	67,73	0,1	0,4	-5,6
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	397	74,20	0,3	-1,0	-1,4
03.2 - Articles chaussants	2	2 878	65,79	0,6	-0,5	-4,1
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	2 878	65,79	0,6	-0,5	-4,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	179 759	121,98	-0,1	0,1	1,0
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	80 436	125,70	-	0,2	4,3
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	80 436	125,70	-	0,2	4,3
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	29 301	127,16	-0,7	-1,0	-6,2
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	24 963	130,83	-0,8	-1,2	-6,8
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 338	109,62	-	-	-2,6
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 676	117,94	-	-	-
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 856	112,52	-	-	-0,2
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 926	124,02	-	-	-
04.4.3 - Services d'assainissement	3	894	123,24	-	-	1,0
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	54 346	115,59	-	0,5	0,6
04.5.1 - Électricité	3	52 644	115,82	-	0,6	0,6
04.5.2 - Gaz	3	1 702	108,82	-	-	-
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	50 304	107,26	0,3	-0,3	-1,0
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	3 899	68,39	0,2	-4,5	-3,8
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	3 378	64,44	0,2	-5,4	-5,5
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	521	108,64	-	1,5	7,9
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 244	78,10	-0,6	-0,3	-1,7
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 244	78,10	-0,6	-0,3	-1,7
05.3 - Appareils ménagers	2	6 138	95,87	-0,5	-1,4	-5,9
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	4 942	93,72	-0,5	-1,6	-6,7
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	920	106,80	-0,8	-0,8	-3,4
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	276	102,76	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 398	117,28	-	-2,6	6,2
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 398	117,28	-	-2,6	6,2
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 401	99,85	0,3	-0,4	5,7
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	906	83,96	-	-7,6	-8,4
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 495	104,51	0,3	1,5	9,7
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	31 224	122,00	0,6	0,6	-1,0
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	12 952	109,90	1,5	1,5	3,4
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	18 272	132,51	-	-	-4,0
06 - Santé	1	13 093	99,57	-	-	2,5
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	6 726	94,83	-	-	1,7
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 183	94,05	-	-	2,5
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	554	100,48	-	-	0,3
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	989	95,99	-	-	-1,2
06.2 - Services de consultation externe	2	5 754	105,27	-	-	3,7
06.2.1 - Services médicaux	3	2 593	112,81	-	-	9,4
06.2.2 - Services dentaires	3	1 965	97,08	-	-	-0,8
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 196	104,61	-	-	-0,1
06.3 - Services hospitaliers	2	613	103,69	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	613	103,69	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	110,40	-	0,5	0,7
07 - Transports	1	184 121	103,43	0,1	-1,1	-2,5
07.1 - Véhicules	2	86 537	98,62	0,1	1,1	2,3
07.1.1 - Voitures particulières	3	82 899	98,19	0,1	1,1	2,5
07.1.2 - Motocycles	3	2 822	114,57	-	-0,5	-3,4
07.1.3 - Bicyclettes	3	816	95,85	2,0	2,0	1,4
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	69 556	117,75	-	0,5	-9,9
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 490	111,73	-	1,4	-0,3
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	47 280	120,52	-	-	-14,4
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	6 945	115,82	-	1,4	3,1
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	1 841	104,88	-	1,8	4,5
07.3 - Services de transport	2	28 028	88,31	-	-11,8	4,7
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	868	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	22 520	81,21	-0,7	-15,3	2,9
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 640	131,26	3,1	3,1	13,6
08 - Communications	1	21 393	42,69	-	0,4	-0,3
08.1 - Services postaux	2	752	104,10	-	-	-
08.1.1 - Services postaux	3	752	104,10	-	-	-
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	1 642	70,58	0,3	5,8	-3,2
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	1 642	70,58	0,3	5,8	-3,2
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	18 999	40,29	-	-	-
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	18 999	40,29	-	-	-
09 - Loisirs et culture	1	57 946	101,39	0,2	-0,2	1,3
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	4 151	67,62	0,5	0,2	-7,1
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 243	49,86	-	-1,9	-14,7
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	2 529	77,25	0,9	0,9	-4,0
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	379	96,40	-	2,4	-0,7
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 966	114,21	-	0,5	1,2
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 512	111,22	-	0,5	1,4
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	454	156,01	-	-	-
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	20 045	110,55	-	1,4	3,2
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	3 988	83,68	0,6	1,0	-1,0
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 195	96,58	-0,3	-0,7	-0,2
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 514	120,64	-0,1	2,7	3,4
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	6 854	130,69	-0,2	0,3	6,5
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 494	116,09	-	6,1	4,5
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	17 729	94,31	-	0,1	1,1
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 647	110,72	-	0,2	3,5
09.4.2 - Services culturels	3	7 691	80,72	-	-	-0,9
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 391	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 486	121,39	3,0	5,5	6,7
09.5.1 - Édition de livres	3	1 025	111,14	3,8	7,2	4,7
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 549	145,69	6,0	11,4	11,2
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 912	107,59	-	-0,3	3,4
09.6 - Voyages à forfait	2	4 569	102,48	-2,6	-17,3	-6,2
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 569	102,48	-2,6	-17,3	-6,2
10 - Enseignement, éducation	1	8 499	118,64	-	-	-4,4
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 504	126,22	-	-	12,8
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 504	126,22	-	-	12,8
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 441	103,96	-	-	0,4
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 441	103,96	-	-	0,4
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	524	107,02	-	-	3,7
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	524	107,02	-	-	3,7
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 782	131,33	-	-	1,1
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 782	131,33	-	-	1,1
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	248	110,86	-	0,1	7,8
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	248	110,86	-	0,1	7,8
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	85 684	129,05	-	1,1	4,1
11.1 - Services de restauration	2	81 678	129,31	-	1,2	4,3
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	68 037	122,33	-	1,4	4,1
11.1.2 - Cantines	3	13 641	181,76	-	-	5,7
11.2 - Services d'hébergement	2	4 006	123,81	-	-0,6	0,1
11.2.1 - Services d'hébergement	3	4 006	123,81	-	-0,6	0,1

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	110,40	-	0,5	0,7
12 - Autres biens et services	1	86 535	115,01	0,3	1,9	3,1
12.1 - Soins personnels	2	18 087	104,62	1,5	1,4	1,9
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 772	107,84	-	0,3	2,7
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 185	123,11	2,0	2,2	20,3
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	11 130	101,44	2,2	1,9	-0,2
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 902	97,46	-	-	2,3
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	1 894	96,78	-	-	-2,9
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 008	97,89	-	-	5,9
12.4 - Protection sociale	2	9 108	116,82	-	-	4,6
12.4.1 - Protection sociale	3	9 108	116,82	-	-	4,6
12.5 - Assurances	2	48 724	124,71	-	2,9	3,1
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	10 601	127,86	-	0,4	8,2
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 102	120,16	-	2,6	3,5
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 585	115,93	-	6,6	-8,0
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	27 913	126,92	-	3,3	3,3
12.5.5 - Autres assurances	3	523	90,68	-	0,7	0,7
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	214	98,20	-	-6,3	-8,1
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	214	98,20	-	-6,3	-8,1
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 500	93,03	-	-	6,5
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 500	93,03	-	-	6,5

DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1 000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nadine JOURDAN • REDACTRICE EN CHEF : Nadine RESNAY

• AUTEUR DE LA PUBLICATION : Sabrina SALENBIER

• Dépôt légal : Mars 2024 • ISSN 2118-478X • © ISPF